

Le 26 octobre 2015

La section régionale du Syndicat de la Magistrature de la Cour d'Appel de Toulouse apporte son soutien aux protestations légitimes des avocats contre la réduction drastique de leur rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle dans des contentieux aussi importants pour les plus démunis que le logement, les affaires familiales, le droit du travail ...

Le Syndicat de la Magistrature a toujours critiqué l'insuffisance criante du budget de l'aide juridictionnelle incapable de garantir un accès effectif de tous les justiciables aux droits et au juge.

Informée que des avocats ont subi des coups de matraque et des jets de bombe lacrymogène au moment du rassemblement de « blocage » du tribunal le jeudi 22 octobre, la section régionale condamne ce recours à la force. Outre les risques importants d'atteinte à l'intégrité physique des personnes qu'elle entraîne, ce type de réponse ne peut qu'envenimer le conflit.

La section régionale de Toulouse du Syndicat de la magistrature